

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1987

7 juillet 2016

### SOMMAIRE

Claudius Finance Parent S.à r.l. ....	95368	Pioneer Fund Solutions .....	95342
Editech S.A. ....	95339	Pluto Investment S.à r.l. ....	95348
EHHS S.à r.l. ....	95339	Presta Cylinders SARL .....	95348
EN-NEO New Energy AG .....	95339	Prime Resource & Recruitment Sarl .....	95348
GLL Hana Private Real Estate Poznan Holding S.à r.l. ....	95340	Procter & Gamble International Funding S.à r.l. ....	95349
Millenium European Holdings S.à r.l. ....	95340	Project Metro Holding S.C.A. ....	95349
MTI-LUX S.A. ....	95340	ProLogis Netherlands XVII S.à r.l. ....	95357
Musha S.A. ....	95341	ProLogis Netherlands XVII S.à r.l. ....	95356
Odin LuxCo 3 S.à.r.l. ....	95342	ProLogis UK XXVI S.à r.l. ....	95358
Odin LuxCo 5 S.à.r.l. ....	95342	Prospero S.à r.l. ....	95355
Organisation et Gestion de Sociétés S.A. ....	95342	Publity Mainzer Landstrasse .....	95358
Organisation, Gestion et Contrôle S.A. ....	95343	The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF .....	95376
Pan-Holding .....	95363	The Swatch Group Financial Services (Luxem- bourg) S.A. ....	95376
Panolux S.A. ....	95363	The Swatch Group SICAF-SIF .....	95376
Partegen S.A. ....	95363	VALERES Konstruktioun S.A. ....	95339
Partim .....	95363	Vicalga Holding .....	95375
Parworld .....	95363	Volpi Capital Lux I S.à r.l. ....	95330
Pasing I S.à r.l. ....	95343	Yellone Finance S.A. ....	95375
Payment Technologies Financiere .....	95343		
Payrium S.à r.l. ....	95343		
Pierre Lorang Consulting & Services Luxem- bourg S.à r.l. ....	95343		

**Volpi Capital Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 205.698.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Volpi Capital Master Lux S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Volpi Capital Lux I S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions and consent threshold prescribed by the Law for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions and consent threshold prescribed by the Law for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution.

Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twentyfive (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions and consent threshold prescribed by the Law for the amendment of the Articles.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions and consent threshold prescribed by the Law for the amendment of the Articles. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one

original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

#### *Subscription and payment*

Volpi Capital Master Lux S.à r.l., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Mark PATTIMORE, born on February 3, 1961 in Saint Peter Port, Guernsey, residing professionally at Hadsley House, Lefebvre Street, St Peter Port, GY1 2JP Guernsey.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Aldric GROSJEAN, born on September 17, 1979 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 12, rue Jean Engling, L- 1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Mr Pierre-Yves MAGEROTTE, born on August 30, 1979 in Libramont-Chevigny, Belgium, residing professionally at 12, rue Jean Engling, L- 1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le treizième jour d'avril.

Pardevant le soussigné Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Volpi Capital Master Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 12, rue Jean Engling, L- 1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Volpi Capital Lux I S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités et le seuil de consentement requis par la Loi pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités et le seuil de consentement requis par la Loi pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, à la condition que les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés que par une résolution des associés, adoptée selon les modalités et le seuil de consentement requis par la Loi pour la modification des Statuts.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée selon les modalités et le seuil de consentement requis par la Loi pour la modification des Statuts. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre année.

### *Souscription et libération*

Volpi Capital Master Lux S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommé gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mark PATTIMORE, né le 3 février 1961 à Saint-Pierre-Port, Guernesey, demeurant professionnellement à Hadsley House, Lefebvre Street, Saint-Pierre-Port, Guernesey.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Aldric GROSJEAN, né le 17 Septembre 1979 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 12 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Monsieur Pierre-Yves MAGEROTTE, né le 30 août 1979 à Libramont Chevigny, Belgique, demeurant professionnellement au 12 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12813. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016100131/500.

(160070588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**VALERES Konstruktioun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 81.984.

Il résulte du P.-V. de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Contern le 24 avril 2016 que le mandat de commissaire confié à la société EUROPEAN AUDIT (RCS Luxembourg B 50956) a été reconduit pour une période de 6 ans s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire prévue en 2022.

Référence de publication: 2016100132/10.

(160070449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

---

**Editech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 70, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 162.133.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM Sàrl

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2016100343/13.

(160071240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**EHHS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100344/9.

(160070941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**EN-NEO New Energy AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 141.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100345/9.

(160070928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**GLL Hana Private Real Estate Poznan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 201.805.

—  
*Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance*

Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016100391/13.

(160070574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**Millenium European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 111.797.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance en date du 29 Avril 2016*

Il résulte des décisions du conseil de gérance que le siège social de Millenium European Holdings S.à r.l. a été transféré au 11-13, Boulevard de la Foire, P.O. Box 1126, L-1528 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

*Pour la société Millenium European Holdings S.à r.l.*

Référence de publication: 2016102298/13.

(160074125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**MTI-LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 revenmacher, 2A, rue Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 56.358.

—  
Im Jahre zwei tausend sechzehn,  
den zweiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MTI-LUX S.A., mit Sitz in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 56.358 (NIN 1996 2215 109),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitze in Luxemburg, am 27. September 1996, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 626 vom 3. Dezember 1996, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. Januar 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 155 vom 14. Februar 2003;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 269 vom 28. Februar 2007;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Februar 2013, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 887 vom 15. April 2013.

Das Gesellschaftskapital beträgt einundfünfzig tausend Euro (€ 51.000.-) und ist eingeteilt in ein hundert zwei (102) Aktien mit einem Nennwert von je fünf hundert Euro (€ 500.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Reinhold BRÄUNER, Kaufmann, wohnhaft in D-54316 Holzerath, Brunnenstraße, 19.

Er beruft sich selbst zum Stimmzähler und zur Schriftführerin Frau Sara CRAVEIRO, Angestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Mertert nach Grevenmacher und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 3 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.“. 2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-6735 Grevenmacher, 2a, rue Prince Henri.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigelegt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert zwei (102) Aktien mit einem Nennwert von jeweils fünf hundert Euro (€ 500.-), welche das gesamte Kapital von einundfünfzig tausend Euro (€ 51.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind.

Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Mertert nach Grevenmacher zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.“.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-6735 Grevenmacher, 2a, rue Prince Henri.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. BECKER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 avril 2016. Relation: GAC/2016/3231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 2. Mai 2016.

Référence de publication: 2016102348/70.

(160073015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

#### **Musha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 147.113.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal à l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 avril 2016 que:

1. L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la SA MUSHA à L- 1750 Luxembourg, avenue Victor Hugo, 4 avec effet immédiat.

2. L'Assemblée générale décide de nommer M. Olivier Rodesch, avocat, demeurant professionnellement à L- 1750 Luxembourg, avenue Victor Hugo, 4 en qualité d'administrateur de la SA MUSHA.

3. L'Assemblée générale révoque la société de droit luxembourgeois CONCILUM S.à r.l., ayant son siège social à L - 2168 Luxembourg, 127 rue de Muhlenbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.634 de sa qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

4. L'Assemblée générale nomme ERYNIS SA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.503, ayant son siège social à L - 1660 Luxembourg, Grand Rue 70, en qualité de commissaire aux comptes pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2016102349/24.

(160074018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Odin LuxCo 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 36.297,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.246.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102386/9.

(160073750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Odin LuxCo 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.740,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.255.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102387/9.

(160073749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**OGS S.A., Organisation et Gestion de Sociétés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 16, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.025.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102400/9.

(160073191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Pioneer Fund Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 191.464.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 29 avril 2016*

En date du 29 avril 2016, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2017:

- Monsieur Enrico TURCHI, administrateur
- Monsieur David GLASSEY, administrateur
- Monsieur Marco ATZENI, administrateur
- Deloitte Audit, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.  
Pioneer Fund Solutions  
Signature

Référence de publication: 2016102418/20.

(160074200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**OGC S.A., Organisation, Gestion et Contrôle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3754 Rumelange, 40-42, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 166.340.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102402/9.

(160073471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Pasing I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 198.289.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016102410/10.

(160073597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Payment Technologies Financiere, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1A, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 164.371.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102412/9.

(160073189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Payrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 185.263.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102413/9.

(160072833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Pierre Lorang Consulting & Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 205.783.

---

STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

AMALIA LUX INVEST S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2652 Luxembourg, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - siège social - objet social - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La dénomination de la société est «Pierre Lorang Consulting & Services Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»).

La Société est une société à responsabilité limitée soumise et régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La société a pour objet:

- le conseil, la médiation et des conférences dans le domaine du dialogue social et autres problèmes entre salariés et employeurs;

- la consultance et la formation privée et professionnelle en matière d'informatique;

- la consultance, la formation et l'instruction en aviation sportive; et

- la consultance en matière de coaching du bien-être mental et physique.

3.2 La société pourra faire toutes opérations d'import et export de biens mobiliers et objets divers en vue de la revente au Luxembourg et à l'étranger.

3.3 La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra par ailleurs investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt ou non, tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

3.6. Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cents (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil, composé d'au moins (2) gérants.

#### 8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

#### 8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) gérants, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le conseil de gérance.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 Dans ce cas, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

##### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

#### **Art. 17.**

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, email ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire par la comparante AMALIA LUX INVEST S.A., préqualifiée, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.000,-.

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Pierre LORANG, gérant de société, demeurant à L-9157 Heiderscheid, Döerfstrooss 4, est nommé gérant unique de la Société pour une période indéterminée.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 142, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 avril 2016. Relation GAC/2016/3281. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016102417/258.

(160073626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

#### **Pluto Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.933.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102420/9.

(160073875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

#### **Presta Cylinders SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 180.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2016102426/10.

(160072964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

#### **Prime Resource & Recruitment Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 15, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.269.

Les Comptes Annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102428/9.

(160073571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Procter & Gamble International Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.825.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 avril 2016*

En date du 25 avril 2016, l'associé unique de la Société a pris la résolution de révoquer Monsieur Herwig MESKENS de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Madame Elena MORRISOVA, gérant
- Monsieur Klaus LINDNER, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Procter & Gamble International Funding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016102434/18.

(160072869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**Project Metro Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.858.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-sixth day of April.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mrs Caroline RAMIER, residing professionally at Esch-sur-Alzette,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Project Metro S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.279 (the General Partner), acting as general partner of Project Metro Holding S.C.A., a Luxembourg limited liability company (société en commandite par actions), with registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.858 (the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the General Partner, acting as general partner of the Company, on 17<sup>th</sup> March, 2016 and by virtue of a power of attorney given under private seal on 26<sup>th</sup> April, 2016 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions and the said power of substitution, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of managers of the General Partner, acting as general partner of the Company, pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.858, was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 12 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 820 on the 28<sup>th</sup> March, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant a deed of the undersigned notary dated 15<sup>th</sup> March 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Articles 6.2, 8.1 and 8.2 of the Articles reads as follows:

“ **6.2.** The issued share capital of the Company is set at EUR 529,377.27 (five hundred twenty-nine thousand three hundred seventy-seven euros and twenty-seven cents) divided into 52,937,727 (fifty two million nine hundred thirty-seven thousand seven hundred twenty-seven) shares as follows:

A. 52,937,627 (fifty two million nine hundred thirty-seven thousand six hundred and twenty-seven) limited shares (actions de commanditaires) (the “Limited Shares”) divided into:

A1. 52,865,717 (fifty-two million eight hundred sixty-five thousand seven hundred seventeen) Class 1 Shares with a par value of one Cent of Euro (EUR 0.01) each, subdivided into:

(i) 8,810,948 (eight million eight hundred ten thousand nine hundred forty-eight) Class A1 limited shares;

(ii) 8,810,948 (eight million eight hundred ten thousand nine hundred forty-eight) Class B1 limited shares;  
 (iii) 8,810,948 (eight million eight hundred ten thousand nine hundred forty-eight) Class C1 limited shares;  
 (iv) 8,810,948 (eight million eight hundred ten thousand nine hundred forty-eight) Class D1 limited shares;  
 (v) 8,810,948 (eight million eight hundred ten thousand nine hundred forty-eight) Class E1 limited shares;  
 (vi) 8,810,977 (eight million eight hundred ten thousand nine hundred seventy-seven) Class F1 limited shares;  
 A2. 71,910 (seventy-one thousand nine hundred ten) Class 2 Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, subdivided into:

- (i) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class A2 limited shares;
- (ii) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class B2 limited shares;
- (iii) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class C2 limited shares;
- (iv) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class D2 limited shares;
- (v) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class E2 limited shares;
- (vi) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class F2 limited shares;

B. One hundred (100) unlimited shares (actions de commandité) (the “Unlimited Shares”).

The Class A1 limited shares and the Class A2 limited shares are referred to as the Class A Shares.

The Class B1 limited shares and the Class B2 limited shares are referred to as the Class B Shares.

The Class C1 limited shares and the Class C2 limited shares are referred to as the Class C Shares.

The Class D1 limited shares and the Class D2 limited shares are referred to as the Class D Shares.

The Class E1 limited shares and the Class E2 limited shares are referred to as the Class E Shares.

The Class F1 limited shares and the Class F2 limited shares are referred to as the Class F Shares.

The Limited Shares and the Unlimited Shares are collectively referred to as the Shares.

The Shares have par value of one cent of Euro (EUR 0.01) per share, all of which are fully paid up.

The holders of the Limited Shares are referred to as the “Limited Shareholders”.

The holder of the Unlimited Share is referred to as the “Unlimited Shareholder”.

The Limited Shareholder and the Unlimited Shareholder are collectively referred to as the “Shareholders”.

The Limited Shares and the Unlimited Share are collectively referred to as the “Shares”. “

“ **8.1.** The authorized and unissued share capital of the Company is set at 8,050,867 (eight million fifty thousand eight hundred sixty seven) euro (the “Authorized Share Capital”).

**8.2.** The Manager is authorized, during a period starting as from the date of the incorporation of the Company and ending five (5) years after the date of incorporation, to issue in one or several times, within the limits of the Authorized Share Capital, 805,086,700 (eight hundred five million eighty six thousand seven hundred) Limited Shares (which are redeemable ab initio), with a par value of one cent of euro (EUR 0.01) each (the “Authorized Shares”). “

The General Partner is authorised and empowered to:

- realise any increase of the issued share capital within the limits of the authorised capital in whole or in part, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the price of issue, the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares; and
- waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders in case of issue of shares against payment in cash for the same period of 5 (five) years.

3. The authorisation is valid for a period of 5 (five) years starting on and from the 12 December 2011 to render effective the increase of the capital indicated in Article 8 without any further need of a decision of the general meeting of the shareholders of the Company, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of the Articles are complied with and duly fulfilled. In particular the General Partner is authorised and instructed (i) to render effective any increase of the issued share capital under Article 8, up to the authorised share capital in whole or in part, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of these Articles before a Luxembourg notary, and (iii) to proceed to such issues on the basis of the report made to the general meeting on the circumstances and price(s) of the issue(s) of shares within the authorised share capital as set out hereafter in Article 6.4 and within the limitations provided therein, and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act.

Following each increase of the corporate capital realised and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of Article 6 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of managers of the General Partner or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

4. The board of managers of the General Partner, acting as general partner of the Company, in the Resolutions, resolved inter alia to:

(i) increase within the limits of the authorised share capital of the Company, the Company's share capital of one hundred thirty-two euros and seventy-eight cents (EUR 132.78) by the emission of two thousand two hundred thirteen (2,213) new Class A1 limited share, two thousand two hundred thirteen (2,213) new Class B1 limited share, two thousand two hundred thirteen (2,213) new Class C1 limited share, two thousand two hundred thirteen (2,213) new Class D1 limited share, two thousand two hundred thirteen (2,213) new Class E1 limited share, two thousand two hundred thirteen (2,213) new Class F1 limited share (together the “New Shares”), having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, the New Shares having been subscribed for and paid up in cash by the Subscriber as detailed in the Resolutions;

(ii) waive of the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the articles of association of the Company, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issuance of the New Shares; and

(iii) appoint and empower Mrs Caroline RAMIER, residing professionally in Esch-sur-Alzette, to appear as the representative of the board of managers of the General Partner, acting as general partner of the Company, before a Luxembourg civil law notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend, in relation thereto, article 6.2 of the articles of association of the Company and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

5. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscriber, the total amount of one hundred thirty-two euros and seventy-eight cents (EUR 132.78) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

6. The contribution in cash so made in an amount of one hundred thirty-two euros and seventy-eight cents (EUR 132.78) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company.

7. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, Article 6.2 of the Articles is amended so as to have the following wording:

“6.2. The issued share capital of the Company is set at EUR 529,510.05 (five hundred twenty-nine thousand five hundred ten euros and five cents) divided into 52,951,005 (fifty-two million nine hundred fifty-one thousand and five) shares as follows:

A. 52,950,905 (fifty-two million nine hundred fifty thousand nine hundred and five) limited shares (actions de commanditaires) (the “Limited Shares”) divided into:

A1. 52,878,995 (fifty-two million eight hundred seventy-eight thousand nine hundred ninety-five) Class 1 Shares with a par value of one Cent of Euro (EUR 0.01) each, subdivided into:

- (i) 8,813,161 (eight million eight hundred thirteen thousand one hundred sixty-one) Class A1 limited shares;
- (ii) 8,813,161 (eight million eight hundred thirteen thousand one hundred sixty-one) Class B1 limited shares;
- (iii) 8,813,161 (eight million eight hundred thirteen thousand one hundred sixty-one) Class C1 limited shares;
- (iv) 8,813,161 (eight million eight hundred thirteen thousand one hundred sixty-one) Class D1 limited shares;
- (v) 8,813,161 (eight million eight hundred thirteen thousand one hundred sixty-one) Class E1 limited shares;
- (vi) 8,813,190 (eight million eight hundred thirteen thousand one hundred ninety) Class F1 limited shares;

A2. 71,910 (seventy-one thousand nine hundred ten) Class 2 Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, subdivided into:

- (vii) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class A2 limited shares;
- (viii) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class B2 limited shares;
- (ix) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class C2 limited shares;
- (x) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class D2 limited shares;
- (xi) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class E2 limited shares;
- (xii) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class F2 limited shares;

B. One hundred (100) unlimited shares (actions de commandité) (the “Unlimited Shares”).

The Class A1 limited shares and the Class A2 limited shares are referred to as the Class A Shares.

The Class B1 limited shares and the Class B2 limited shares are referred to as the Class B Shares.

The Class C1 limited shares and the Class C2 limited shares are referred to as the Class C Shares.

The Class D1 limited shares and the Class D2 limited shares are referred to as the Class D Shares.

The Class E1 limited shares and the Class E2 limited shares are referred to as the Class E Shares.

The Class F1 limited shares and the Class F2 limited shares are referred to as the Class F Shares.

The Limited Shares and the Unlimited Shares are collectively referred to as the Shares.

The Shares have par value of one cent of Euro (EUR 0.01) per share, all of which are fully paid up.

The holders of the Limited Shares are referred to as the “Limited Shareholders”.

The holder of the Unlimited Share is referred to as the “Unlimited Shareholder”.

The Limited Shareholder and the Unlimited Shareholder are collectively referred to as the “Shareholders”.

The Limited Shares and the Unlimited Share are collectively referred to as the “Shares”. “

### Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour d'avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Madame Caroline RAMIER, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société Project Metro S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.279 (le «General Partner»), agissant en tant qu'associé commandité d'Project Metro Holding S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.858 (la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil de gérance du General Partner agissant en tant qu'associé commandité en date du 17 mars 2016 ainsi qu'en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 avril 2016 (les Résolutions).

Une copie des procès-verbaux des Résolutions ainsi que ledit pouvoir de substitution, resteront, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexés au présent acte pour être soumis ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le conseil de gérance du General Partner, agissant en tant qu'associé commandité de la Société, conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.858, a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant un acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 820 du 28 mars 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 mars 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Les articles 6.2, 8.1 et 8.2 des Statuts se lisent comme suit:

« 6.2. Le capital social émis de la Société est fixé à € 529.377,27 (cinq cent vingt-neuf mille trois cent soixante-dix-sept euros et vingt-sept cents) divisé en 52.937.727 (cinquante-deux millions neuf cent trente-sept sept cent vingt-sept) actions comme suit:

A. 52.937.627 (cinquante-deux millions neuf cent trente-sept mille six cent vingt-sept) actions de commanditaire ("Actions de Commanditaire"), divisées en:

A1. 52.865.717 (cinquante-deux millions huit cent soixante-cinq mille sept cent dix-sept) actions de commanditaire de catégorie 1 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01-) chacune, subdivisées en:

- (i) 8.810.948 (huit millions huit cent dix mille neuf cent quarante-huit) actions de commanditaire de catégorie A1;
- (ii) 8.810.948 (huit millions huit cent dix mille neuf cent quarante-huit) actions de commanditaire de catégorie B1;
- (iii) 8.810.948 (huit millions huit cent dix mille neuf cent quarante-huit) actions de commanditaire de catégorie C1;
- (iv) 8.810.948 (huit millions huit cent dix mille neuf cent quarante-huit) actions de commanditaire de catégorie D1;
- (v) 8.810.948 (huit millions huit cent dix mille neuf cent quarante-huit) actions de commanditaire de catégorie E1;
- (vi) 8.810.977 (huit millions huit cent dix mille neuf cent soixante-dix-sept) actions de commanditaire de catégorie F1.

A2. 71.910 (soixante-et-onze mille neuf cent dix) actions de commanditaire de catégorie 2 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, subdivisées en:

- (i) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;
- (ii) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie B2;
- (iii) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie C2;
- (iv) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie D2;
- (v) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie E2;
- (vi) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie F2.

B. 100 (cent) actions de commandité ("Actions de Commandité") ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'euro) chacune.

Les Actions de Commanditaires des catégories A1 et A2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie A.

Les Actions de Commanditaires des catégories B1 et B2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie B.

Les Actions de Commanditaires des catégories C1 et C2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie C.

Les Actions de Commanditaires des catégories D1 et D2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie D.

Les Actions de Commanditaires des catégories E1 et E2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie E.

Les Actions de Commanditaires des catégories F1 et F2 sont désignées ensemble les actions de commanditaire de catégorie F.

Les Actions de Commanditaires et l'Action Commandité sont désignées ensemble les actions (les «Actions»).

Les Actions ont une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et sont toutes entièrement libérées.

Les détenteurs des Actions Commanditaires sont désignés ensemble les "Actionnaires Commanditaires".

Le détenteur de l'Action Commandité est désigné l'"Actionnaire Commandité".

Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont désignés ensemble les "Actionnaires".»

« 8.1. Le capital social autorisé et non-émis de la Société est fixé à EUR 8.050.867 (huit millions cinquante mille huit cent soixante-sept euros) (le «Capital Autorisé»).

8.2. Le Gérant est autorisé, pendant une période débutant à compter de la date de la constitution de la Société et se terminant cinq (5) ans après cette date de constitution, d'émettre, en une ou plusieurs fois et dans les limites du capital autorisé, 8.050.867 (huit millions cinquante mille huit cent soixante-sept) actions de commanditaires, rachetables ab initio, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Autorisées»).»

Le General Partner est autorisé et dispose du pouvoir pour:

- réaliser toute augmentation du capital du capital social émis endéans les limites du capital social en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, libérée par voie de versements en espèce ou d'apports en nature;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces pour une période de 5 (cinq) ans.

3. L'autorisation est valide pour une période de (cinq) ans à compter du 12 décembre 2011 à réaliser l'augmentation de capital stipulée à l'Article 8 sans avoir besoin d'une décision de l'Assemblée générale, après avoir attesté par écrit que les clauses et conditions des présents Statuts avaient été respectées et satisfaites. En particulier, le General Partner est autorisé et mandaté (i) pour exécuter toute augmentation du capital par action émis en vertu de l'Article 8, à concurrence du capital par action autorisé, en tout ou en partie, (ii) pour faire acter de telle(s) augmentation(s) et les modifications consécutives des présents Statuts devant un notaire luxembourgeois et (iii) pour procéder à de telles émissions sur la base du rapport fait à l'Assemblée générale sur les circonstances et le ou les prix de la ou des émissions d'actions dans le capital par action autorisé, comme stipulé à l'Article 6.4 et dans les limites stipulées ici et conformément à l'Article 32-3 (5) de la Loi concernant les sociétés commerciales.

Suivant chaque augmentation de capital social réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le second alinéa de l'article 6 sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil de gérance du General Partner ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins.

4. Le conseil de gérance du General Partner, agissant en tant qu'associé commandité de la Société, dans les Résolutions, a décidé:

(i) d'augmenter endéans les limites du capital autorisé de la Société, le capital social de la Société de cent trente-deux euros et soixante-dix-huit cents (EUR 132,78) en émettant deux mille deux cent treize (2.213) nouvelles actions de commanditaire de catégorie A1, deux mille deux cent treize (2.213) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B1, deux mille deux cent treize (2.213) nouvelles actions de commanditaire de catégorie C1, deux mille deux cent treize (2.213) nouvelles actions de commanditaire de catégorie D1, deux mille deux cent treize (2.213) nouvelles actions de commanditaire de catégorie E1, deux mille deux cent treize (2.213) nouvelles actions de commanditaire de catégorie F1 (toutes ensemble les «Nouvelles Actions»), ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, les Nouvelles Actions ayant été souscrites et payées en espèces par les Souscripteurs tels que décrits dans les Résolutions;

(ii) de renoncer dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, aux droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant l'émission des Nouvelles Actions, et

(iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Madame Caroline RAMIER, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, pour représenter le conseil de gérance du General Partner agissant en tant qu'associé commandité de la Société devant le notaire soussigné afin d'acter l'augmentation de capital social de la Société ainsi réalisée, de modifier l'article 6.2 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

5. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèce par les Souscripteurs, la somme totale de cent trente-deux euros et soixante-dix-huit cents (EUR 132,78) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire soussigné.

6. L'apport en numéraire d'un montant de cent trente-deux euros et soixante-dix-huit cents (EUR 132,78) à la Société est alloué au compte capital social de la Société.

7. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société ci-dessus, l'article 6.2 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **6.2.** Le capital social émis de la Société est fixé à € 529.510,05 (cinq cent vingt-neuf mille cinq cent dix euros et cinq cents) divisé en 52.951.005 (cinquante-deux millions neuf cent neuf cent cinquante et un mille cinq) actions comme suit:

A. 52.950.905 (cinquante-deux millions neuf cent cinquante mille neuf cent cinq) actions de commanditaire ("Actions de Commanditaire"), divisées en:

A1. 52.878.995 (cinquante-deux millions huit cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-quinze) actions de commanditaire de catégorie 1 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01-) chacune, subdivisées en:

- (vii) 8.813.161 (huit millions huit cent treize mille cent soixante et une) actions de commanditaire de catégorie A1;
- (viii) 8.813.161 (huit millions huit cent treize mille cent soixante et une) actions de commanditaire de catégorie B1;
- (ix) 8.813.161 (huit millions huit cent treize mille cent soixante et une) actions de commanditaire de catégorie C1;
- (x) 8.813.161 (huit millions huit cent treize mille cent soixante et une) actions de commanditaire de catégorie D1;
- (xi) 8.813.161 (huit millions huit cent treize mille cent soixante et une) actions de commanditaire de catégorie E1;
- (xii) 8.813.190 (huit millions huit cent treize mille cent quatre-vingt-dix) actions de commanditaire de catégorie F1.

A2. 71.910 (soixante-et-onze mille neuf cent dix) actions de commanditaire de catégorie 2 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, subdivisées en:

- (vii) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;
- (viii) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie B2;
- (ix) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie C2;
- (x) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie D2;
- (xi) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie E2;
- (xii) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie F2.

B. 100 (cent) actions de commandité ("Actions de Commandité") ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'euro) chacune.

Les Actions de Commanditaires des catégories A1 et A2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie A.

Les Actions de Commanditaires des catégories B1 et B2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie B.

Les Actions de Commanditaires des catégories C1 et C2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie C.

Les Actions de Commanditaires des catégories D1 et D2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie D.

Les Actions de Commanditaires des catégories E1 et E2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie E.

Les Actions de Commanditaires des catégories F1 et F2 sont désignées ensemble les actions de commanditaire de catégorie F.

Les Actions de Commanditaires et l'Action Commandité sont désignées ensemble les actions (les «Actions»).

Les Actions ont une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et sont toutes entièrement libérées.

Les détenteurs des Actions Commanditaires sont désignés ensemble les "Actionnaires Commanditaires".

Le détenteur de l'Action Commandité est désigné l'"Actionnaire Commandité".

Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont désignés ensemble les "Actionnaires" ».

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 mai 2016. Relation: EAC/2016/10389. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016102435/316.

(160073367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**Prospero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 204.602.

*I - Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 21 avril 2016, que l'associé unique de la Société, AIM Services S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- GRAMAKO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au: 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165874.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

GRAMAKO S.à r.l., ..... 12.500 parts sociales

*II - Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 25 avril 2016*

En date du 25 avril 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Olivier HAMOU en tant que gérant unique de la Société avec effet au 21 avril 2016;

- de nommer Monsieur John J. FOSINA, né le 3 mai 1959 à New York, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 767, Fifth Avenue, 17<sup>th</sup> Floor, 10153, New York, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 21 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Andrew REID, né le 16 mai 1972 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 21 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Christian REYNTJENS, né le 9 janvier 1975, à Saint-Germain-en-Laye, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 23, Saville Row, 4<sup>th</sup> Floor, W1S 2ET Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 21 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 21 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Sonia BALDAN, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 21 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gerance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur John J. FOSINA, gérant de classe A

- Monsieur Andrew REID, gérant de classe A

- Monsieur Christian REYNTJENS, gérant de classe A

- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de classe B

- Madame Sonia BALDAN, gérant de classe B

- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au:

\* 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 21 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Prospero S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016102438/47.

(160073902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**ProLogis Netherlands XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.110.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed,

**THERE APPEARED:**

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., a company having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 85899);

here represented by Mr Marc BECKER, employee, residing professionally in 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 20, 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That ProLogis European Holdings VI S.à r.l. is the sole actual shareholder of ProLogis Netherlands XVII S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Me Frank BADEN, then residing in Luxembourg, on July 26, 1999, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 800 of October 27, 1999. The articles have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Luxembourg, on November 26, 2009 published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 152 of 25 January 2010. (the "Company");

- That the sole shareholder has taken the following sole resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder decides to amend article 21 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,300 (one thousand three hundred euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU**

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 85899);

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration datée du 20 avril 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- ProLogis European Holdings VI S.à r.l. précitée, est la seule et unique associée de la société ProLogis Netherlands XVII S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié de Maître Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 1999, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 800 du 27 octobre 1999. Les statuts été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Gérard LECUIT, alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 152 du 25 janvier 2010. (la «Société»);

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment suivant les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou le conseil de gérance,
2. ces comptes intérimaires présentent un bénéfice y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le gérant ou le conseil de gérance,
4. le paiement est réalisé dans le respect des droits des créanciers de la société.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016102439/93.

(160073244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**ProLogis Netherlands XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.110.

Les statuts coordonnés au 21/04/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/05/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016102440/12.

(160074937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**ProLogis UK XXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.137.

Les statuts coordonnés au 21/04/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/05/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016102445/12.

(160075121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**Publity Mainzer Landstrasse, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.904.

In the year two thousand sixteen, on the sixth day of April,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Publity Real Estate Opportunity Services, a private public limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of four hundred and eight thousand euro (EUR 408,000.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187.131;

here represented by Peter-Jan Smet, Advocaat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of Publity Mainzer Landstrasse, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187.904, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 18 June 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2182 on 18 August 2014 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on 5 November 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3718 on 4 December 2014.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, declared having waived any notice requirement and deliberated on the following agenda:

*Agenda*

1. Restatement of paragraph 2 of article 14 of the Articles that shall now be stated as follows:

“ **14.2.** In case of plurality of Managers, the Company is managed by a Board appointed by the general meeting of the Shareholders, and which may be composed of one (1) or more class A managers (the "Class A Managers") and/or one (1) or more class B managers (the "Class B Managers") and/or one (1) or more class C managers (the "Class C Managers"), appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.”

2. Restatement of paragraph 2 of article 17 of the Articles that shall now be stated as follows:

“ **17.2.** Subject to the provisions of article 17.3 below, the Board may deliberate and act validly only if (a) at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board and (b) (i) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented; or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager are present or represented.”

3. Restatement of paragraph 1 of article 18 of the Articles that shall now be stated as follows:

“ **18.1.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any) or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iv) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.”

4. Restatement of article 19 of the Articles that shall now be stated as follows:

“The Company will be bound in all circumstances by (i) the signature of the sole Manager or, (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signature of two (2) Class B Managers or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or, (iv) by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the Board, as the case may be.”

5. Restatement of article 21 of the Articles that shall now be stated as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December.”

6. Resignation of Thomas Olek as Class B Manager of the Company;

7. Reorganisation of the board of managers of the Company;

8. Miscellaneous.

The Sole Shareholder required the undersigned notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate paragraph 2 of article 14 of the Articles that shall now read as follows:

“ **14.2.** In case of plurality of Managers, the Company is managed by a Board appointed by the general meeting of the Shareholders, and which may be composed of one (1) or more class A managers (the “Class A Managers”) and/or one (1) or more class B managers (the “Class B Managers”) and/or one (1) or more class C managers (the “Class C Managers”), appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.”

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate paragraph 2 of article 17 of the Articles that shall now read as follows:

“ **17.2.** Subject to the provisions of article 17.3 below, the Board may deliberate and act validly only if (a) at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board and (b) (i) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented; or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager are present or represented.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate paragraph 1 of article 18 of the Articles that shall now read as follows:

“ **18.1.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any) or (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iv) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate article 19 of the Articles that shall now read as follows:

“The Company will be bound in all circumstances by (i) the signature of the sole Manager or, (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A

Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signature of two (2) Class B Managers or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or, (iv) by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the Board, as the case may be.”

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate article 21 of the Articles that shall now be read as follows:

“The financial year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December.”

As a result of the present resolution, the current financial year which began on 1 July 2015 shall end on 30 June 2016 when a new transitional financial year shall start on 1 July 2016 and end on 31 December 2016.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Thomas Olek, professionally residing at 6, Landsteinerstrasse, D-04103 Leipzig, Germany, as Class B Manager of the Company with immediate effect.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves that Jérôme Devillet and Pierre Claudel will change from Class C Managers to Class B Managers with immediate effect for an unlimited period of time.

As a consequence of the foregoing resolutions, the board of managers of the Company is as of now composed as follows:

- Elliot Greenberg, as Class A Manager of the Company;
- Jérôme Devillet, as Class B Manager of the Company; and
- Pierre Claudel, as Class B Manager of the Company.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le sixième jour d'avril,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Publity Real Estate Opportunity Services, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, avec un capital social de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000,-) dont le siège social se situe à 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.131;

ici représentée par Peter-Jan Smet, Advocaat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social de Publity Mainzer Landstrasse, une société à responsabilité limitée avec un capital social de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.904 constituée selon acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 18 juin 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2182 en date du 18 août 2014 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 novembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3718 le 4 décembre 2014.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, ayant déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1. Refonte du paragraphe 2 de l'article 14 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **14.2.** En cas de pluralité de Gérants, la Société est gérée par un Conseil nommé par l'assemblée générale des Associés, et qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe C (les «Gérants de Classe C») nommé par l'assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés.»

2. Refonte du paragraphe 2 de l'article 17 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **17.2.** Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le Conseil peut délibérer et agir valablement que si (a) au moins une majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil et (b) (i) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés; ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C sont présents ou représentés.»

3. Refonte du paragraphe 1 de l'article 18 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **18.1.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) en son absence, par le président pro tempore, et le secrétaire (le cas échéant) ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iv) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C.»

4. Refonte de l'article 19 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant unique, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe B, ou (iii) lorsqu'un ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A, d'un (1) Gérant de Classe B et d'un (1) Gérant de Classe C, ou (iv) par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil, selon le cas.»

5. Refonte de l'article 21 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.»

6. Démission de Thomas Olek en tant que Gérant de Classe B de la Société;

7. Réorganisation du Conseil de gérance de la Société;

8. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de refondre le paragraphe 2 de l'article 14 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

« **14.2.** En cas de pluralité de Gérants, la Société est gérée par un Conseil nommé par l'assemblée générale des Associés, et qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe C (les «Gérants de Classe C»), le cas échéant, nommé par l'assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de refondre le paragraphe 2 de l'article 17 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

« **17.2.** Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le Conseil peut délibérer et agir valablement que si (a) au moins une majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil et (b) (i) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés; ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou

plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C sont présents ou représentés.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de reformuler le paragraphe 1 de l'article 18 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

« **18.1.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) en son absence, par le président pro tempore, et le secrétaire (le cas échéant) ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iv) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 19 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant unique, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe B, ou (iii) lorsqu'un ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A, d'un (1) Gérant de Classe B et d'un (1) Gérant de Classe C, ou (iv) par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil, selon le cas.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 21 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.»

En conséquence de la présente résolution, l'exercice social en cours qui a commencé le 1 juillet 2015 s'achèvera le 30 juin 2016 et un nouvel exercice social transitoire commencera le 1 juillet 2016 et s'achèvera le 31 décembre 2016.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique a pris connaissance de la démission de Thomas Olek, résidant professionnellement au 6, Landsteinerstrasse, D-04103 Leipzig, Allemagne, en tant que Gérant de Classe B de la Société avec effet immédiat.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide que Jérôme Devillet et Pierre Claudel passeront de Gérants de Classe C à Gérants de Classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence de la présente résolution, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Elliot Greenberg, en tant que Gérant de Classe A de la Société;
- Jérôme Devillet, en tant que Gérant de Classe B de la Société; et
- Pierre Claudel, en tant que Gérant de Classe B de la Société.

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à deux mille deux cents Euros (EUR 2.200.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-J. SMET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12170. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016102446/262.

(160073654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016102450/11.

(160073224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Panolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 47.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PANOLUX S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016102451/11.

(160073431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Partegen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 40.411.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102453/9.

(160073734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Partim, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 144.489.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2016.

Signature.

Référence de publication: 2016102454/10.

(160072720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.384.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second day of April.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of PARWORLD (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at L-5826 Hesperange, 33, Rue de Gasperich, registered with the Luxembourg Trade Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés")

under number B 77.384, incorporated pursuant to a deed of Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on 11<sup>th</sup> August 2000, published in the Mémorial C number 672 of 19<sup>th</sup> September 2000. The Articles of Incorporation were amended for the last time under a deed of Me Cosita Delvaux, then notary residing in Redange sur Attert, on the 22<sup>th</sup> May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1321 of 29<sup>th</sup> May 2012.

The Meeting is opened at 9.30 a.m. and presided by Mr. Didier LAMBERT, private employee, residing professionally in Hesperange, who appoints Mrs. Amina LAHRI, private employee, residing professionally in Hesperange, as Secretary.

The Meeting elects Mr. Guillaume DEBAUVE, private employee, residing professionally in Hesperange, as Scrutineer.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The Shareholders were convened to the Meeting by letter containing the Agenda, sent to them by letter on 17<sup>th</sup> March 2016, and published in the Mémorial C and in the Luxemburger Wort and in the Letzebuenger Journal on 17<sup>th</sup> March 2016 and 05<sup>th</sup> April 2016.

II. The shareholders represented, and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. A first meeting of shareholders duly convened, was held on 16<sup>th</sup> March 2016 in order to decide on the same agenda. This meeting could not take any decision because the legal quorum of presence was not met.

IV. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the Agenda.

#### *Agenda*

Update of the Articles of Association as follows with effect as of 25 April 2016:

1) Article 4:

Transfer of the registered office of the Company in the commune of Luxembourg.

2) Article 8:

a) Addition of the possibility for the Board of Directors to issue dematerialised shares as described by the Act of 6 April 2013;

b) Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;

c) Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended.

3) Article 14(c):

Replacement of "the closing price on the order acceptance date" by "the last known closing price on the valuation day" for the listed assets valuation price;

Replacement of "the most recent price" by "the last known closing price".

4) Article 16:

Rewording of the possibility for the Board of Directors to fill the vacancy of the office of a Director by using the same terms as those of article 51 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended.

5) Article 19:

Cancellation of the possibility to manage jointly the assets of a sub-fund with the assets of other sub-funds of the Company or other UCI.

Consequently, removal of the second paragraph of the article.

6) Article 20:

Cancellation of the following condition, relating to the investment of a sub-fund into another sub-fund of the Company, to be compliant with article 181 (8) of the law of 17 December 2010 concerning UCI as amended by the law of 12 July 2013:

There shall be no duplication of management/subscription commissions or redemption between these commissions at the level of the sub-fund that invested in the target sub-fund and this target sub-fund.

7) Article 22:

replacement of the title of the article "invalidation clause" by "conflict of interest".

After deliberation, the Meeting took the following resolutions which were carried by at least two-thirds of the votes cast:

#### *First resolution*

The general Meeting decides to update the Articles of Association of the Company as following:

**Art. 4. Registered office.** “The Company’s registered office is located in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In the case where the Board of Directors considers that extraordinary political, economic or social events might compromise the Company’s normal operations at the registered office or ease of communication with said registered office or by said office with other countries have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until said abnormal situation no longer exists. However, any such temporary measure shall have no effect on the Company’s nationality, which, notwithstanding the above mentioned temporary transfer of the registered office, shall continue to be a Luxembourg company.

The Company may, by simple decision of the Board of Directors, open branches or offices in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg.”

**Art. 8. Share form.** “All shares, regardless of the sub-fund, category or class to which it belongs, may be in registered, bearer, or dematerialised form as decided by the Board of Directors.

Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended (the “Companies Act”).

Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act.

Dematerialised shares shall be issued as described by the Act of 6 April 2013 on dematerialised securities.

Within the limits and conditions set by the Board of Directors, shares issued in one of these three forms may be converted into another form. The shareholder requesting the conversion may have to pay the costs of such operation.

The Company acknowledges only one shareholder per share. If a share is jointly owned, if title is split or if the share is disputed, individuals or legal entities claiming a right to the share shall appoint a sole representative to represent the share with regard to the Company. The Company shall be entitled to suspend the exercise of all rights attached to the share until said representative has been appointed.”

**Art. 14. Net asset value.** “The Company shall calculate the net asset value of each sub-fund, the net asset value per share for each category and class and the issue, conversion and redemption prices at least twice per month, at a frequency to be set by the Board of Directors.

The net asset value of each sub-fund shall be equal to the total value of the assets of said sub-fund less the sub-fund's liabilities.

The net asset value per share is obtained by dividing the net assets of the sub-fund in question by the number of shares issued for said sub-fund, considering, where applicable, the breakdown of the net assets of said subfund between the various share categories and classes of such sub-fund.

Said net value shall be expressed in the currency of the sub-fund in question or in any other currency that the Board of Directors may choose.

The day on which the net asset value is dated shall be referred to in these Articles of Association as the “Calculation Date”.

The valuation methods shall be as follows:

The Company's assets include:

1. cash in hand and cash deposits, including interest accrued but not yet received and interest accrued on these deposits until the payment date;
2. all notes and bills payable on demand and amounts receivable (including the results of sales of securities before the proceeds have been received);
3. all securities, units, shares, bonds, option or subscription rights and other investments and securities which are the property of the Company;
4. all dividends and distributions to be received by the Company in cash or securities that the Company is aware of;
5. all interest accrued but not yet received and all interest generated up to the payment date by securities which are the property of the Company, unless such interest is included in the principal of these securities;
6. the Company's formation expenses, insofar as these have not been written down;
7. all other assets, whatever their nature, including prepaid expenses.

Without prejudice to the specific provisions applicable to any sub-fund, category and/or class, the value of these assets shall be determined as follows:

(a) the value of cash in hand and cash deposits, bills and drafts payable at sight and amounts receivable, prepaid expenses, and dividends and interest due but not yet received, shall comprise the nominal value of these assets, unless it is unlikely that this value could be received; in that event, the value will be determined by deducting an amount which the Company deems adequate to reflect the actual value of these assets;

(b) the value of shares, or units in undertakings for collective investment shall be determined on the basis of the last net asset value available on the valuation day;

(c) the valuation of all securities listed on a stock exchange or any other regulated market which functions regularly, is recognised and accessible to the public, is based on the last known closing price on the valuation day, and, if the securities concerned are traded on several markets, on the basis of the last known closing price on the major market on which they are traded; if the last known closing price is not a true reflection, the valuation shall be based on the probable sale price estimated by the Board of Directors in a prudent and bona fide manner.

(d) unlisted securities or securities not traded on a stock exchange or another regulated market which functions in a regular manner, is recognised and accessible to the public, shall be valued on the basis of the probable sale price estimated in a prudent and bona fide manner by a qualified professional appointed for this purpose by the Board of Directors.

(e) securities denominated in a currency other than the currency in which the sub-fund concerned is denominated shall be converted at the exchange rate prevailing on the valuation day.

(f) the Board of Directors is authorised to draw up or amend the rules in respect of the relevant valuation rates. Decisions taken in this respect shall be included in the prospectus.

(g) derivative financial instruments shall be valued according to the rules decided by the Board of Directors and described in the prospectus. These rules shall have been approved in advance by the Company's auditor and the supervisory authorities.

The Company's liabilities include:

1. all loans, matured bills and accounts payable;
2. all known liabilities, whether or not due, including all contractual obligations due and relating to payment in cash or kind, including the amount of dividends announced by the Company but yet to be paid;
3. all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, including reserves set up in order to cover a potential capital loss on certain of the Company's investments;
4. any other undertakings given by the Company, except for those represented by the Company's equity. For the valuation of the amount of these other liabilities, the Company shall take account of all the charges for which it is liable, including, without restriction, the costs of amendments to the Articles of Association, the prospectus and any other documents relating to the Company, management, performance and other fees and extraordinary expenses, any taxes and duties payable to government departments and stock exchanges, the costs of financial charges, bank charges or brokerage incurred upon the purchase and sale of assets or otherwise. When assessing the amount of these liabilities, the Company shall take account of regular and periodic administrative and other expenses on a pro rata temporis basis.

The assets, liabilities, expenses and fees not allocated to a sub-fund, category or class shall be apportioned to the various sub-funds, categories or classes in equal parts or, subject to the amounts involved justifying this, proportionally to their respective net assets. Each of the Company's shares which is in the process of being redeemed shall be considered as a share issued and existing until closure on the valuation day relating to the redemption of such share and its price shall be considered as a liability of the Company as from closing on the date in question until such time as the price has been duly paid. Each share to be issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be considered as issued as from closing on the calculation date of its issue price and its price shall be considered as being an amount due to the Company until such time as it has been duly received by the Company. As far as possible, account shall be taken of any investment or disinvestment decided by the Company until the valuation day.

The total amount of annual fees payable by a sub-fund, category or class of share shall never exceed 5% (five per cent) of its average net assets.

If it considers that the net asset value calculated is not representative of the real value of the Company's shares, or if since the calculation there have been significant developments on the markets concerned, the Board of Directors may decide to have it updated on that same day, and shall determine a new net asset value in a prudent and bona fide manner."

**Art. 16. Directors.** "A Board of Directors comprised of at least three members shall manage the Company. Board members do not need to be Company shareholders. The General Meeting of shareholders shall appoint them for a term of office of six years at most, which shall be renewable.

The General Meeting may remove a director from office at will.

In case of vacancy of the office of a director appointed by the General Meeting of shareholders, the remaining directors so appointed may fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next General Meeting of shareholders shall make the final appointment."

**Art. 19. Daily management.** "The Company's Board of Directors may delegate its powers relating to the daily management of the Company's business (including the right to act as the Company's authorised signatory) and to represent it for said management either to one or more directors or to one or more agents who need not necessarily be Company shareholders. Said individuals shall have the powers conferred on them by the Board of Directors. They may subdelegate their powers, if authorised by the Board of Directors. The Board of Directors may also grant all special mandates by notarised power of attorney or by private power of attorney."

**Art. 20. Investment policy.** “The Board of Directors, applying the principle of the spreading of risks, shall be fully empowered to determine the investment policy and restrictions of the Company and each of its sub-funds, and the guidelines to be followed for the management of the Company, in compliance with the law and subject to the following conditions:

1. The Company may invest in any transferable securities and money market instruments officially listed on a stock exchange or traded on a regulated market, operating regularly, that is recognised and open to the public, in any country;

2. Overall, the Company may not invest more than 10% of the assets of each sub-fund in UCITS and other undertakings for collective investment, apart for certain sub-funds if mentioned in their investments policy;

3. The Board of Directors may specify that a sub-fund’s investment policy should be the replication of the composition of an equity or bond index within the limits authorised by law and the supervisory authorities;

4. The Company may invest, in accordance with the principle of riskspreading, at least 35% and up to 100% of its assets in different issues of transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, by its local authorities, or by a state that is not part of the European Union or by international public organisations to which one or more Member States of the European Union belong. These securities must come from at least six different issues, and the securities belonging to a single issue must not account for more than 30% of the net asset value of the sub-fund.

5. A sub-fund of the Company may acquire, purchase and/or hold shares of one or more other sub-funds (referred to as “target sub-funds”) of the Company provided that:

- the target sub-funds do not in turn invest in this sub-fund;
- the proportion of assets that each target sub-fund invests in other target-sub-funds of the Company does not exceed 10%;
- any voting rights attached to the shares of the target sub-funds are suspended for as long as they are held by the sub-fund and without prejudice to the appropriate processing in the accounts and the periodic reports; and
- in any event, for as long as these target sub-fund shares are held by the Company, their value shall not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Company for the purposes of verifying the minimum threshold of net assets required by the law;

b) The Board of Directors may create “feeder sub-funds” under the conditions provided for by law.”

**Art. 22. Conflict of interest.** “No contract and transaction that the Company may enter into with other companies or firms may be affected or invalidated by the fact that one or more directors or executive directors of the Company has/have any interest whatsoever in such other company or firm or by the fact that he is a director, shareholder or partner, executive director or employee thereof.

The director or executive director of the Company who is a director, executive director or employee of a company or firm with which the Company signs contracts or otherwise does business shall not thereby be deprived of the right to deliberate, vote and act in connection with matters related to such contracts or such business. In the event a director or an executive director has a personal interest in a Company transaction, said director or executive director shall inform the Board of Directors of his personal interest and shall not deliberate or take part in the vote on said transaction. A report on said transaction and on the personal interest of such director or non-executive director shall be submitted at the next meeting of shareholders.”

#### *Second resolution*

These changes will be effective as from 25 April 2016.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned at 9.45 a.m.

Whereof, this deed is drawn up in Hesperange on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the notary this deed.

Signé: D. LAMBERT, A. LAHRI, G. DEBAUVE, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13397. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 02 mai 2016.

Référence de publication: 2016102455/229.

(160073289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**Claudius Finance Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 205.694.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of April.

Before Us Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Claudius Luxco S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and a share capital of EUR 12,500, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies,

here represented by Ben Brouscher, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given to him on the 12<sup>th</sup> of April 2016.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

**Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Claudius Finance Parent S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may raise funds especially through borrowing in any form whatsoever. It may issue notes, certificates, bonds (obligations) and debentures and any (other) kind of debt and/or equity securities, convertible or not. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs, and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets (including up stream or cross stream) to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound, in case of single manager, by the signature of the sole manager, and in case of plurality of manager, by the individual signature of any manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, by the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability"

and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or by email to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company or by email. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter or email, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the third Tuesday of the month of June at 10:00 h of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on December 31<sup>st</sup> of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party subscribed and entirely paid-up twelve thousand five hundred shares (12,500) shares as follows:

Subscriber	number of shares
Claudius Luxco S.à r.l., prenamed .....	12,500
TOTAL: .....	12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31<sup>st</sup> December 2016.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:

a. Mrs Alexandra von Neuhoff von der Ley, born in Munich (Germany), on January 13<sup>th</sup>, 1975, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

b. Mr Stefan Lambert, born in Trier (Germany), on January 8<sup>th</sup>, 1964, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; and

c. Dr. Wolfgang Zettel, born in Constance (Germany), on November 15<sup>th</sup>, 1962, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

- 3) The Company shall have its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with thenotary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Claudius Luxco S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et un capital social de EUR 12.500, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Ben Broucher, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée le 12 avril 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Claudius Finance Parent S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, certificats, obligations et emprunts obligataires et tous (autres) titres représentatifs de dettes et/ou valeurs de participation, convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses actifs (y compris vers le haut et sur le coté) afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze (75%) pourcent du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la

compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée en cas de gérant unique, par la signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique, par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou

du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée ou email aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou par email. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée ou email, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par une majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis et les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
Claudius Luxco S.à r.l., prénommée . . . . .	12.500
TOTAL: . . . . .	12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Résolutions des associés*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. Madame Alexandra von Neuhoff von der Ley, née a Munich (Allemagne), le 13 janvier 1975, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

b. Monsieur Stefan Lambert, né à Trêves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; et

c. Dr. Wolfgang Zettel, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12124. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099456/423.

(160070389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

**Vicalga Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098644/9.

(160068895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

**Yellone Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098659/9.

(160068898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

**The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.452.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 6 mai 2016 à 14 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg*

L'Assemblée a approuvé la réélection de

- Madame Monika Beck, 5-9. Palmengartenstrasse D-60325 Frankfurt am Main en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

- Monsieur Roland Siller, 5-9. Palmengartenstrasse D-60325 Frankfurt am Main, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

- Monsieur Franz Josef Flosbach, Johann-Wilhelm-Roth-Str.22 D-51688 Wipperfuerth en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

- Monsieur Aftab Ahmed, 2304-S, Williard Avenue 4515, USA-20815 Chevy Chase, Maryland en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

- Monsieur Christoph Achini, 11, Bubenberplatz, CH-3010 Bern en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

- Monsieur Peter Reiniger, 65, Hestercombe Avenue, London SW6 5LL, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

- Monsieur Hubert Cottogni, 15, avenue J.F. Kennedy. L-2968 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

- Monsieur Dominik Ziller, Dahlmannstrasse 4, D-53113 Bonn en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

- Monsieur Nico Pijl, Rijklof van Goensstraat 44, 2593 EJ The Hague, Pays-Bas en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection des Auditeurs Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur d'Entreprise pour l'année débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 13 mai 2016.

*Pour le compte de THE EUROPEAN FUND FOR SOUTHEAST EUROPE SA, SICAV-SIF*

*Citibank Europe plc, Luxembourg Branch*

Référence de publication: 2016110527/36.

(160082939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

**The Swatch Group SICAF-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 48.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102644/9.

(160073182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**The Swatch Group Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 116.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102679/9.

(160073180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.